Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 022-212202188-20260521-2026_049-DE

COMMUNE DE PLOUGRESCANT
CÔTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 21 MAI 2026

DATE DE CONVOCATION : 12/05/2026 MEMBRES EN EXERCICE : 15 MEMBRES

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGRESCANT légalement convoqué, s'est assemblé à la Salle du Conseil, sous la présidence de Didier AUZOU, Maire.

PRÉSENTS (14) : Didier AUZOU, Anne LE COADOU, Xavier de ROQUEFEUIL, Jacqueline DRONIOU, Pascal LEMESLE, Alain LE KER, Philippe LE SAINT, Didier REMOISSONNET, Magali LEMOINE, Magali TOCQUER, Margaux DESCLOZEAUX, Fanny LANDEMAINE, Gilbert DRESCHER, Donaïg LE DÛ

ABSENT (1) : Franck MISUK, donne pouvoir à Pascal LEMESLE

Secrétaire de Séance : Jacqueline DRONIOU

FINANCES - MARCHÉ DOMINICAL - MISE EN PLACE DE TARIFS
Délibération 2026_049

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et à la circulaire du 15 juin 2015 relative aux activités commerciales sur le domaine public notamment, des tarifs au mètre linéaire doivent être mis en place pour notre marché dominical ouvert à l'année, à compter du 15 juin 2026 :

	Tarif « hiver »	**Tarif « marché estival » selon les dates choisies chaque année (environ du 15 juin au 15 septembre)**
Marchand ambulant abonné à l'année	0.60 €	1.70 €
Marchand ambulant non-abonné	1.20 €	2.00 €
Fluides au trimestre	40 €	40 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la mise en place de tarifs pour notre marché dominical, au mètre linéaire, selon le tableau ci-dessus, à compter du 15 juin 2026,

AUTORISE Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire,
Didier AUZOU.

La Secrétaire de séance,
Jacqueline DRONIOU.

MAIRIE DE PLOUGRESCANT (Côtes d'Armor)